

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 03 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Marie RICHER, Vice-Présidente du CCAS.

Présents : M. RICHER, J. LAVIGNE, H. FOURVEL-PELLETIER, P. IMATASSE, C. DE LA BROSSE, B. CHAZEIX, A. LAVAL, M. CHADEYRAS,

Absents : B. BARRAUD, V. COUDUN, F. FINAUD-QUAYRET, M. RKINA, S. PÉTEILH, C. WALTER, L. SALVINI,

Mr C. WALTER a donné pouvoir à Mme M. RICHER

Secrétaire de séance : Mme FOUILHOUX-ZANIN, cadre administratif

Date de la convocation : 26 mars 2024

Nombre de Membres en exercice : 15 – Présents : 8 – Votants : 9

La réunion du conseil d'administration remplace celle du lundi 25 mars 2024 où le quorum n'avait pas été atteint.

De ce fait, selon le règlement intérieur, la réunion suivante reprend le même ordre du jour.

Compte-rendu du Conseil d'administration du 11 mars 2024 : approuvé à l'unanimité.

Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance

- 1) Approbation du compte de gestion 2023**
- 2) Approbation du compte administratif 2023**
- 3) Affectation du résultat 2023**
- 4) Vote du budget primitif 2024**
- 5) Vote des subventions 2024**

Délibération n° 24.03.01

Objet : Approbation du compte de gestion 2023

Madame la vice-présidente informe le conseil d'administration, que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2023 a été réalisée par la Trésorière d'Issoire.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par cette dernière, est conforme au compte administratif du CCAS.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2023, dont les écritures sont conformes au compte administratif du CCAS pour le même exercice.

- Dit que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Délibération n° 24.03.02

Objet : Approbation du compte administratif 2023

Madame la vice-présidente présente à l'ensemble du Conseil d'administration le compte administratif de l'exercice 2023, puis sort.

Sous la présidence de Mr Augustin LAVAL, doyen de l'assemblée, le conseil d'administration, après en avoir délibéré

1° donne acte à Monsieur le Président, à l'unanimité, de la présentation faite du compte administratif du CCAS 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	117 726,63 €	0,00 €	530 791,41 €	0,00 €	648 518,04 €
Opérations de l'exercice	98 855,24 €	107 427,46 €	2 276 867,91 €	2 157 602,40 €	2 375 723,15 €	2 265 029,86 €
TOTAUX	98 855,24 €	225 154,09 €	2 276 867,91 €	2 688 393,81 €	2 375 723,15 €	2 913 547,90 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	411 525,90 €	0,00 €	411 525,90 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €			0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULÉS	98 855,24 €	225 154,09 €	2 276 867,91 €	2 688 393,81 €	2 375 723,15 €	2 913 547,90 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	126 298,85 €	0,00 €	411 525,90 €	0,00 €	537 824,75 €

2° constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Présents : 8 – Votants : 7

Délibération n° 24.03.03

Objet : Affectation du résultat 2023

Le conseil d'administration réuni sous la présidence de Madame Marie RICHER, vice-présidente du CCAS,

- Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023

- Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023

- Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

RESULTAT CA 2022 Reportés	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN
					COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	117 726,63 €	8 572,22 €	Dépenses 0	0 €	126 298,85 €
FONCT	530 791,41 €	- 119 265,51 €	Recettes 0		411 525,90 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement).

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	411 525,90 €
Affectation obligatoire :		
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation en réserves (c/ 1068)		0,00 €
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		411 525,90 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2023	
Déficit à reporter (ligne 002)		

Délibération n° 24.03.04

Objet : Vote du budget primitif 2024

Madame la vice-présidente présente les grandes lignes budgétaires 2024 aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

De ce fait, après avoir écouté cet exposé et débattu, le conseil d'administration décide d'approuver le budget primitif 2024 qui peut se résumer comme suit :

Propositions		Vote du budget primitif
Fonctionnement		
Dépense	2 575 340,90 €	2 575 340,90 €
Recette	2 575 340,90 €	2 575 340,90 €
Investissement		
Dépense	257 898,853 €	257 898,853 €
Recette	257 898,853 €	257 898,853 €
Total DEPENSE	2 833 239,75 €	2 833 239,75 €
Total RECETTE	2 833 239,75 €	2 833 239,75 €

Délibération n° 24.03.05**Objet : Vote des subventions 2024**

Madame la vice-présidente présente les grandes lignes budgétaires 2024 aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

De ce fait, après avoir écouté cet exposé et débattu, le conseil d'administration décide d'approuver le budget primitif 2024 qui peut se résumer comme suit :

Madame la vice-présidente présente le dossier suivant :

Chaque année, lors du vote du budget primitif, il convient également de voter le montant des subventions aux différents organismes suivant les sommes prévues adoptées le jour même.

De ce fait, après en avoir débattu, le conseil d'administration à l'unanimité des membres, adopte les subventions suivantes pour l'année 2024 :

DETAIL DU COMPTE 6574

Subvention de fonctionnement aux associations de droit privé

	Budget primitif 2024
Club l'âge d'Or «La Cascade»	1 600,00 €
<u>Associations d'insertion sociale :</u>	
CLES	4 500,00 €
Autres associations d'insertion sociale	20 500,00 €
TOTAL	26 600,00 €

DETAIL DU COMPTE 6573

Subvention de fonctionnement aux organismes publics

	Budget primitif 2024
Fonds de solidarité logement	8 000,00 €
TOTAL	8 000,00 €

Issoire, 08 avril 2024

Pour le Président du CCAS,
Et par délégation, la Vice-Présidente,
Marie RICHER

